Avenir de la Snecma : en débattre et agir

Le projet d'ouverture de 25% du capital de la Snecma annoncé par le Premier ministre aux Bourget a ouvert un large débat dans l'Humanité et dans notre revue (cf. le numéro précédent). Nous le prolongeons en publiant quatre contributions qui montrent le besoin d'éclaircissement sur les enjeux réels auxquels cette entreprise est confrontée et sur les alternatives à discuter et à approfondir.
Outre que ces interventions rappellent le besoin de bilan des expériences d'ouverture de capital d'entreprises publiques dans les dernières années pour en tirer tous les enseignements, elles montrent également que les enjeux de coopérations très nouvelles et de financements sont incontournables. Cependant s'agissant de la Snecma, en l'état, aucun projet industriel, économique et social cohérent n'a été présenté pour répondre à ces préoccupations.
Faute d'un projet qui permettrait aux salariés et aux populations concernés de maîtriser les termes du débat, l'ouverture envisagée, ne lève pas les interrogations sur les risques de démantèlement de l'entreprise ou sur une entrée massive de l'américain General Electric dans son capital.
Compte tenu de ces éléments cela avait amené, alors, le PCF à la déclaration faite au Bourget que nous reproduisons dans ce dossier. Elle constitue une étape dans sa réflexion et son expression sur ce dossier.
Plus que jamais ce débat doit être amplifié, les salariés consultés, afin qu'ils puissent intervenir et agir en permanence en toute connaissance des termes du débat.

Contribution de Gisèle Cailloux,
Responsable syndicale. Communiste de la Snecma

La mise en Bourse d'un quart du capital de la Snecma décidée par le gouvernement Jospin consacre l'échec provisoire des tentatives de rapprochement de la Snecma avec d'autres motoristes ou équipementiers européen. Notamment, Fiat Avio exigeait une minorité de blocage de 33%.

Cette introduction en Bourse est soutenue par les milieux financiers. Snecma va générer une rentabilité opérationnelle de plus de 12%… S'y ajoutent un très faible endettement et une situation de cash net positif dès l'horizon 2003.

Le PDG lui-même l'affirme : « Snecma est aujourd'hui dans une situation qui lui permet de continuer à investir tout en rémunérant les capitaux qu'elle emploie ».

Investir ? 1999/2000, l'absorption de Labinal et d'Hurel Dubois représente 6,860 milliards de francs.

Dividendes ? la Snecma vient de redistribuer en 1999 et 2000 sous forme de dividendes versé essentiellement à son actionnaire, l'Etat français, une grande partie des 2,8 milliards de francs qui résultaient de recapitalisations effectuées par ce même Etat au cours des années 86/93.

Les carnets de commande battent tous les records…

Le chiffre d'affaires induit par les pièces de rechange atteint un tel niveau qu'il met la Snecma à l'abri d'un retour de conjoncture lié aux cycles de la profession.

Vingt cinq pour cent du capital mis en Bourse, revient donc bien à livrer aux appétits de la finance le quart d'une entreprise nationale qui s'avère un excellent placement financier. D'autant qu'être actionnaire ne signifie pas d'autres efforts que d'encaisser les dividendes…en attendant de revendre !

Cela ne confère aucune obligation de soutien à des projets industriels ambitieux. L'exemple est donné par EADS. Le lancement – très médiatique – de l'A380, ne coûtera pas, selon le PDG Camus, 1 centime aux actionnaires de cette entreprise. Un tiers sera avancé par les contribuables notamment français et allemands (avances remboursables) 1/3 sera pris sur les fonds propres et 1/3 payé par les entreprises associées au projet (ce qui élimine celles qui ne peuvent prendre de tels risques et conduit à ce qu'environ 50% de cet avion soit américain !).

Cette mise en Bourse va-t-elle favoriser d'éventuelles alliances ? On comprend aisément que Fiat ou Demler-Benz ne veulent pas d'une alliance capitalistique dans laquelle l'Etat français serait maître du jeu. Le libéralisme sauvage s'accommode mal d'un actionnaire sous influence de l'opinion publique.

Ce qui est visé, ce n'est pas la possibilité de codévelopper des programmes mais bien la « liberté » de prendre des décisions douloureuses (licenciements, fermetures de sites…) aptes à peser sur les ratios financiers et les cours de la Bourse.

Nous sommes loin de coopérations permettant de partager des coûts de recherche et développement, coopérations qui elles, s'accommodent très bien de la mixité de partenariat : Snecma/GE sur le CFM56, Snecma, Rolls, Fiat-Avio, Volvo sur le TP400, Snecma/P&W sur le SPW14 etc.

Cette décision gouvernementale écarte une fois de plus les principaux intéressés de choix lourds pour l'avenir de l'emploi, de la maîtrise d'une industrie stratégique. **Nous sommes bien loin du besoin de plus de démocratie exprimé lors du débat de modernisation sociale.**

Les communistes se doivent d'œuvrer avec les salariés et l'ensemble des citoyens, pour ouvrir les perspectives d'une

mondialisation affranchie de la dictature de la finance, de la concurrence acharnée, de la guerre économique, contraires à l'intérêt des peuples. C'est cette mondialisation, utile aux peuples qu'exigeaient les manifestants de Porto Alegre et Gènes. n

Contribution (extraits) de Bernard Devert, syndicaliste

Je tiens à réagir aux différents articles qui concernent l'annonce par le Premier ministre, au Salon du Bourget, de la mise en Bourse d'environ 25% du capital du groupe Snecma.

L'objectif politique poursuivi s'inscrit dans un processus de privatisation pour la constitution d'un groupe européen ayant une dimension internationale. Contrairement aux privatisations d'Aérospatiale et de Thomson, aucun rapprochement n'est annoncé officiellement alors que des négociations sont engagées avec l'italien Fiat Avio et l'allemand MTU. La presse spécialisée, tout comme le PDG – M. J.P. Béchat, confirme qu'il est question de concrétiser une alliance capitalistique avec les italiens qui ne souhaitent pas se satisfaire d'une participation située entre 20 et 25% du capital Snecma.

Par contre, les dirigeants allemands Daimler Chrysler confirment leur intention de vendre MTU mais après avoir réglé les relations avec l'américain Pratt & Whitney. Ils exigent que la part publique dans la Snecma devienne minoritaire.

D'ailleurs, l'introduction en Bourse de Snecma est soutenue par les milieux financiers et boursiers, considérant que ce groupe va générer une hausse de rentabilité opérationnelle qui passerait de 9,7% à plus de 12% avec des marges nettes de plus de 6%. Les spécialistes financiers mettent en avant son faible endettement et une situation de cash net pour les actionnaires potentiels. La cession éventuelle d'actifs (filiales) offre un potentiel pour améliorer ces ratios financiers… Or, il me semble que l'enjeu n'est pas de savoir s'il faut parler de privatisation ou d'ouverture de capital en prenant modèle sur Air France. Nous sommes avec Snecma dans une dimension qui concerne l'avenir de l'industrie aéronautique, spatiale et de défense en France, en Europe. D'ailleurs, il serait judicieux de tirer les enseignements de la privatisation – fusion d'Aérospatiale avec EADS (3 000 suppressions d'emplois, fermeture de Salbris) tout comme celle de Thomson devenue Thales.

J'entends les mêmes arguments pour justifier les bienfaits de la participation des capitaux privés.

Plusieurs questions se posent aujourd'hui pour le secteur public.

Quelle place donne-t-on à la démocratie dans les entreprises ?

Quel rôle de l'Etat actionnaire dans les sociétés industrielles (Renault, Bull, EADS, Framatome, Thalès, etc.) ?

Quelle maîtrise du capital mis en Bourse, où les fonds de pensions font leur marché sans aucune transparence ?

En tant que communistes, nous avons raison de dénoncer les licenciements boursiers, les effets dévastateurs de la logique libérale. Dernièrement, nous avons demandé de suspendre les licenciements, les plans « sociaux » jusqu'à l'application de la loi.

Certains responsables, notamment du cabinet du ministre du Transport, estiment que l'on ne peut pas aller à l'encontre de la logique actuelle et notamment qu'il ne faut pas ignorer la réalité économique européenne et mondiale.

Il n'est pas question d'ignorer la réalité que vivent les salariés du groupe Snecma, ni de vouloir garder un *statut quo* dans les évolutions nécessaires de la gestion de la société nationale.

Il ne s'agit pas de s'enfermer dans une dimension hexagonale. Depuis 20 ans, dans cette entreprise l'ensemble de l'activité se fait dans le cadre de nombreuses coopérations, avec General Electric, Pratt Whitney, Roll Royce, MTU…

La dimension mondiale est le terrain quotidien de son développement. Par contre, les privatisations, en France comme dans la plupart des pays industriels ont, en réalité, nourri une globalisation des marchés financiers au niveau mondial et favorisé la vague des méga fusions.

Ces groupes internationaux lèvent des financements considérables avec une montée des fonds de pensions dans leur capital.

Les annonces de suppressions d'emplois massives, dans le cadre de vastes restructurations, les attaques contre le statut social des salariés, avec plus de précarité, obéissent à cette logique de marché et non à celle des besoins.

Les dirigeants de ces groupes internationaux donnent la priorité aux actionnaires, répondant aux normes de taux de profitabilité de l'ordre de 12 à 15 %. Le PDG de Snecma se place dans cette logique avec le rachat de Turbomeca, Hurel, Labinal, avec un transfert d'activités à Valéo qui s'est traduit par l'annonce de fermeture des établissements de Cahors et de Vire. Le processus de privatisation ouvre en grand la porte au tout financier.

Nombre de salariés sont conscients que le changement de statut de la société va induire de nouveaux critères, avec des conséquences négatives en terme d'innovation technologique, de recherche, d'investissement industriel, de progrès social, d'emploi et de démocratie. Ils sont à la recherche d'éléments de confiance et les initiatives de rencontre organisées par les communistes sont appréciées. Le manque de démocratie dans les décisions est pointé comme inacceptable. Ils veulent donner leur opinion et exprimer leurs attentes. C'est un enjeu politique que le Parti communiste doit affronter. Plusieurs hauts cadres dénoncent le risque d'une gestion à court terme alors que l'efficacité n'est souvent obtenue qu'après 5 voire 10 ans.

Or, les dirigeants ne veulent plus prendre de risque sur des activités qui nécessitent des engagements à long terme, ce qui est préjudiciable à l'innovation, aux capacités de recherche (l'exemple d'EADS est significatif de ce point de vue), à la coopération avec General Electric.

En effet la force du groupe Snecma vient de son niveau technologique très avancé, de ses capacités d'études. La stabilité que devrait apporter son actionnaire public est un atout décisif.

Cette remarque est valable pour EADS dont le seul actionnaire stable aujourd'hui est l'actionnaire public français avec 15 % du capital (Lagardère et Daimler Chrysler ne sont engagés que jusqu'à 2003).

D'autre part, le débat national qui s'est instauré sur les questions de la dictature des actionnaires, sur l'exigence d'une autre répartition de la valeur ajoutée, donnent un potentiel plus fort pour avancer dans le débat des propositions alternatives.

Je pense que le groupe Snecma peut être un levier pour construire une dynamique industrielle et sociale dans le cadre européen. Ce qui pose la responsabilité de l'Etat en tant qu'actionnaire.

Les industries aéronautiques, spatiales, et de défense sont porteuses d'atouts considérables pour l'emploi, pour améliorer les garanties sociales des salariés. Mais pour cela,

il faut créer les conditions pour maîtriser les leviers économiques et pour une implication, des pouvoirs publics, des salariés, des syndicats, des élus comme des partis politiques dans la définition des objectifs stratégiques des grands groupes... Autrement dit, tout plaide pour s'opposer rigoureusement à la privatisation de la Snecma, programmée par Balladur en 1993.

Cela pose fortement la question d'une revalorisation de la place du travail dans la société, du prix de la force du travail dans Snecma et d'une nouvelle démocratie sociale. n

Contribution de Michel Dauba

De l'erreur de vouloir à tout prix théoriser sa pratique

C'est la contribution de Bernard Vasseur (1) qui m'a interpellé, tant elle établit le lien entre nos débats sur la propriété et l'expérience de la participation gouvernementale, tant elle montre à quel point cette question est un des enjeux de la reconstruction du projet communiste dont va débattre le prochain congrès.

Si l'on suit bien Bernard, parce qu'il faut» trouver du sens, de l'utilité, de l'efficacité, du positif à valoriser dans leur action (celle des communistes au gouvernement NDLR), et parce qu'il faut éviter de « donner une idée bien pauvre de la participation gouvernementale », il serait impossible de considérer que nous ne faisons que « limiter des reculs et des régressions » et que « notre camarade ministre (ici il s'agit de J.C. Gayssot NDLR) fait ce qu'il peut dans un rapport des forces dominé par le social-libéralisme ».

Je pense que nous sommes précisément dans la situation ainsi décrite : pour tout ce qui est structurel – c'est-à-dire décisif pour l'avenir en matière économique –, nous ne faisons bien que limiter les dégâts de décisions marquées par l'option socialiste de l'économie de marché (secteur et services publics, crédit et banques, budget, emploi public, politique monétaire et intégration européenne).

Bernard doit donc absolument démontrer que les ouvertures de capital ne sont pas des privatisations, tant que la part du public reste majoritaire. C'est aussi la position de J.C. Gayssot.

Cette conception a été proposée pour la première fois par M. Rocard alors Premier ministre souhaitant la « respiration du secteur public ». Depuis c'est la référence constante des socialistes (référence qu ils avaient bien en tête en signant la déclaration commune précédant les législatives et excluant toute « privatisations » nouvelles).

Si l'on en restait là pour ce qui nous concerne, alors il faudrait dire clairement qu'il n'y a plus aucune divergence sur cette question entre eux et nous .

Si les ouvertures de capital ne sont pas des privatisations pour Air France ou la Snecma, elles ne peuvent l'être davantage pour France Télécom, pas plus qu'elles le seraient pour Gaz de France voire EDF. Pourtant c'est bien en termes de« privatisations » que R. Hue a dénoncé à plusieurs reprises le systématisme des ouvertures de capital et que nos députés se battent contre les projets concernant GDF.

En pratiquant de la sorte, nous ne gagnons pas en crédibilité. J'avais cru comprendre que pour nous communistes, l'enjeu de la maîtrise publique sur les entreprises nationalisées concernait davantage le contenu des gestions et leurs critères, donc les stratégies d'entreprises (industrielles, bancaires ou de service public), ainsi que leur démocratisation et le développement de droits nouveaux d'intervention permettant d'évoluer vers une appropriation sociale véritable, dépassant l'actuelle étatisation et ses limites dorénavant patentes.

Mais qui peut prétendre que la possibilité d'accès à de tels droits pour les salariés ou agents, pour des élus et des usagers dans les services publics, est sans rapports avec la composition capitalistique et la structure de propriété, avec le type de statut juridique des entreprises ? Comment, parce que l'étatisme de leur gestion aurait montré ses limites, deviendrait-t-il aussi facile d'obtenir de tels droits dans un groupe privé que dans une entreprise publique ? Quel rôle entend t-on jouer, quand nous communistes accédons au pouvoir d'Etat, si ce n'est participer au « dépérissement » de cet Etat en restituant des parts grandissantes de pouvoirs aux citoyens, et aux salariés ou agents dans les entreprises... et parce que ce sera un rude combat, en le faisant d'abord dans celles qui sont le plus accessibles à cette intervention politique : les entreprises publiques et la Fonction publique ?

La question de la propriété n'a pas de sens en soi, hors des rapports qu'elle entretient avec le système de pouvoirs qui lui est consubstantiel dans l'entreprise ! Or, faire pénétrer capitaux privés et marchés financiers dans une entreprise publique, même partiellement, et *a fortiori* quand cette ouverture prend la forme de mise sur le marché boursier d'actions négociables (2), c'est objectivement renforcer les pouvoirs de ces marchés et la toute puissance du critère de rentabilité. C'est si vrai que les détenteurs de capitaux ayant la liberté d'entrer ou pas, puis de garder ou céder leurs titres en faisant chuter les cours, la gestion et les stratégies changent à la simple annonce d' un projet de mise sur le marché et avant même qu'elle soit effective : il faut bien donner des gages aux entrants potentiels ! C'est déjà comme ça quand les actions flambent à l'annonce de plans sociaux.

Pour moi, toute ouverture de capital par mise sur le marché boursier reste un acte de privatisation des gestions et des stratégies d' entreprises. Beaucoup plus sérieuses sont les réflexions à avoir :

– sur les besoins de financement du développement des entreprises publiques et sur le rôle que devraient jouer les institutions financières publiques (là, j'admets l'éventualité d'entrée en capital), favorisant l'emploi, la formation, la recherche, ainsi que la promotion des droits nouveaux dont nous avons parlé dans les entreprises qu'elles financeraient comme en leur propre sein ;

– sur les voies, moyens et conditions d'alliances européennes et internationales indispensables ;

– sur la diversification possible des formes d'une maîtrise publique et d'une appropriation sociale qui dépasserait les défauts de l'actuelle étatisation de la gestion des nationalisées, des formes allant probablement dans le sens de la décentralisation et engageant les collectivités locales.

L'argument selon lequel les alliances ne seraient possibles que par l'ouverture du capital aux capitaux financiers mondialisés ne tient pas l'analyse. De multiples coopérations réussies prouvent le contraire et pratiquement aucune des alliances récentes – y compris dans le transport aérien- n'a pris la forme de participation croisée de capital. Soit on assiste à des coopérations ponctuelles finalisées (projets communs, mutualisation de moyens techniques ou commerciaux); soit ce sont les OPA dominatrices (contrôle technologique ou de parts de marché, gains d'effets de taille). Par contre, on trouve des exemples de coopérations durables qui se sont effondrées dès qu'il s'est agi d'interpénétrations de capitaux et donc de recherche de domination

entre anciens partenaires : c'est ce qu'a montré par exemple le divorce entre Renault et Volvo. Si l'on comprends bien la lecture de Marx selon Bernard – et à condition d'avoir le cœur à rire – je dirais qu'ainsi, avec les fonds de pensions -qui sont nos sous à nous, ceux de nos caisses de retraites et de nos fonds sociaux – nous aurions sans le savoir l'outil économique du passage au communisme. Aujourd'hui, les marchés financiers et les fonds de pensions qui exigent des rentabilités élevées et écrasent partout l'emploi à grands coups de restructurations, sont bien le capitalisme d'aujourd'hui, mondialisé, dans lequel sont entraînés l'ensemble des grands fonds sociaux et notre épargne.

Les dirigeants d'entreprises sont rémunérés en stock-options, en même temps que désignés par les capitaux financiers contrôlant les entreprises et qui peuvent les débarquer à tout moment. Il y a belle lurette que les grandes entreprises ne sont plus dirigées par des ingénieurs soucieux d'industrie, mais par des financiers. Ceux des entreprises publiques sont issus des mêmes formations et connaissent des statuts de plus en plus similaires.

L'actionnariat des salariés restera par principe marginal, sans pouvoirs réels de décision ou de direction, mais sera plutôt un moyen de socialisation des comportements boursicoteurs, via les collectifs restreints qui le représenteront dans les conseils ou les groupements d'actionnaires. Cela même si, articulés à d'autres formes de contrôle public – rôle maintenu de l'Etat, rôle des collectivités locales, rôle d'un pôle public du crédit – il peut constituer un vecteur d'exigences de droits nouveau de contrôle, reconnu à tous les salariés, actionnaires ou pas, mais à condition de revêtir d'autres formes que la possession de titres boursiers négociables. n

1. Voir *l'Humanité* du vendredi 27 juillet.
(2. De ce point de vue, il est abusif de comparer la mise sur le marché envisagée, aux 3% de parts actuellement hors public dont l'origine remonte à la constitution même de la société nationale.

Contribution (extraits) de Yves Dimicoli, membre du collège exécutif du PCF

Snecma : l'impératif de coopérations nouvelles

Dans quel contexte est annoncé le projet d'ouverture du capital de la Snecma ? La croissance mondiale ralentit fortement. Un risque de récession se profile.

Cela tient au fait que le même cap ne cesse d'être tenu : on encourage le marché et les placements financiers, et on baisse le coût salarial de l'emploi, on freine les dépenses publiques sociales, on précarise.

Cet entêtement renvoie à la façon dont les groupes capitalistes, pour la rentabilité financière, cherchent à relever les défis de partage et de coopération de la révolution informationnelle.

L'explosion des coûts de recherche-développement, notamment dans l'industrie aéronautique et spatiale est telle que tous les groupes du secteur sont de plus en plus confrontés au besoin impérieux de les partager. Tend à s'imposer alors à ces groupes l'exigence de coopérations très intimes, allant au-delà des coopérations traditionnelles que l'on connaît aujourd'hui, par programme ou par famille de produits.

La nécessité de partenariats globaux grandit, y compris pour pouvoir lever plus de fonds sur les marchés financiers.

Les groupes répondent à cela en essayant de racheter de partout dans le monde des entreprises afin de constituer des réseaux mondiaux de domination pour partager ces coûts de façon monopoliste.

Snecma : dépenses de recherche-développement-technologie-industrialisation

1998 : 615 millions d'euros (4,03 milliards de francs)
+13,1%
1999 : 697 millions d'euros (4,56 milliards de francs)
+16,7%
2000 : 812 millions d'euros (5,32 milliards de francs)
+32%

La Snecma a aussi beaucoup racheté

En 2000 elle a procédé à de nombreuses acquisitions d'entreprises privées (Labinal, Hurel-Dubois…).
Cela a laissé une trace dans les comptes sociaux de la Snecma. Ainsi, au niveau des flux de trésoreries apparaît un « décaissement net pour acquisition de titres » de 1,1 milliard d'euros.
Par ailleurs, les charges financières des emprunts ont atteint 58,9 millions d'euros (386,3 millions de francs) contre 16,8 millions d'euros un an plus tôt. Cette multiplication par 3,5 des charges financières a été compensée par une multiplication par 2,2 des revenus financiers (70,5 millions d'euros en 2000 contre 32,5 millions d'euros en 1999).

(Source : Rapport annuel 2000)

Dans ce but, ils lèvent de formidables ressources sur les marchés financiers, ce qui pousse l'inflation de ces derniers et l'exigence de rendements financiers élevés. D'où, corollairement, la recherche obsessionnelle de l'abaissement du coût salarial de l'emploi et une précarisation généralisée, contre les qualifications et les motivations des salariés.

Tout cela conduit à l'insuffisance grandissante de la demande mondiale solvable et à la guerre économique.

Pour autant, on ne saurait confondre ce besoin massif, objectif, de coopérations très nouvelles, très intimes, en France, en Europe et dans le monde pour partager les coûts de recherche-développement, et ceux d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, motivée, mobile avec la façon dont les capitalistes y répondent jusque dans la guerre économique.

Et on mesure ici l'énorme agressivité des Etats-Unis dans un contexte où, désormais, leur propre croissance s'étiole. Ils cherchent à contre-attaquer sur le monde entier, l'Europe particulièrement, avec notamment les armes du dollar et leur avance informationnelle, tandis que tout le monde convoite les potentiels du marché chinois et le savoir faire si dévalorisé des russes.

La Snecma face au défi d'organiser autrement les coopérations européennes et mondiales

Face à l'hégémonisme des Etats-Unis, l'Europe est balkanisée. On s'y entretue, malgré des coopérations de projets, au lieu de viser des partenariats globaux pour développer l'emploi, la formation, la réponse aux besoins, une croissance réelle durable.

Rolls-Royce et Snecma font certes partie de la cour des « quatre grands », très loin derrière General Electric (GE) et Pratt & Whitney (United Technologies). Mais ils s'interdisent de coopérer dans la motorisation civile, alors que cela représente 85% du chiffre d'affaires de la Snecma, parce que Rolls-Royce et General Electric sont concurrents et que le

CFM-56 constitue le joyau de la coopération Snecma-GE. L'allemand MTU, l'italien Fiat-Avio sont beaucoup plus petits et eux-mêmes sont sous pression des américains (MTU a des rapports très étroits avec Pratt & Whitney).

Désormais, une nouvelle phase de la concurrence mondiale semble se profiler. Les américains, qui ont vu monter des velléités possibles de regroupements entre européens et de rapprochements éventuels des russes aux abois, frappent. Ils montrent désormais leur intérêt pour le rachat d'entreprises en Europe, ce que facilitent le dollar fort et l'euro qui, tel qu'il a été lancé, contribue à affaiblir les européens. Et, par exemple, General Electric ne cache pas son ambition de prendre 20% dans le capital de la Snecma.

Snecma a, semble-t-il, essayé de négocier avec Fiat-Avio et MTU en vue d'alliances. Mais cela n'a pour l'heure jamais pu aboutir, chacun cherchant à coopérer beaucoup plus pour dominer que pour partager.

Aussi, alors que les américains cherchent à se faire leur marché dans l'Union européenne où tous les motoristes sont privatisés, comment la Snecma va-t-elle faire à l'horizon de 4-5 ans, une fois épuisés les ressorts de ses carnets de commandes tandis que ralentit la croissance ?

Craignant officiellement de la retrouver face à des grands encore plus grands et en position de faiblesse pour négocier des alliances par ailleurs indispensables le gouvernement a mis en avant l'idée d'une ouverture minoritaire du capital de la Snecma.

Bien sûr plusieurs questions essentielles se posent alors.

Est-ce que l'ouverture du capital est la meilleure façon de faire, surtout si, comme aujourd'hui, la mise en Bourse ne s'accompagne d'aucun projet industriel et social.

Bien sûr, on ne saurait être des défenseurs « dogmatiques » du 100% du capital détenu par l'Etat dans les entreprises publiques, d'autant plus que ça n'est pas le cas déjà pour la Snecma. Le problème fondamental c'est la maîtrise par les travailleurs des processus de coopération et de gestion pour leur vie, leurs besoins de développement, leurs attentes et aspirations, leur emploi, leur formation.

Et la propriété publique est, indiscutablement, une des conditions, y compris pour lutter contre les risques et les forces d'éclatement qu'encoure la Snecma entre ses principaux métiers, du fait des pressions de la rentabilité financière. L'ouverture du capital conduit à remettre en cause les droits des travailleurs, ça ne peut en aucun cas faire l'affaire.

Avancer sur une double exigence

Si on ne cherche pas à répondre à cet énorme besoin de coopérations nouvelles très intimes, de partenariat global au niveau européen et international, c'est au nom même des exigences de coopération que l'on risque de nous imposer des choses qui ne vont pas du tout et qui feront mal.

De même, il y a tout cet énorme besoin d'intervention et d'implication des travailleurs sur la gestion, leur aspiration à un partage nouveau des profits en même temps que leur attente d'un déblocage sur les salaires.

Si on ne répond pas à cette exigence, alors les dirigeants de l'entreprise, tout en cherchant à fataliser – au nom de la concurrence internationale – un blocage durable des salaires, « vendront » leur actionnariat salarial pour que réussisse la mise en Bourse d'une partie du capital et sans avoir à consentir de nouveaux droits des salariés sur la gestion de la Snecma.

Et demain peut-être, malgré la bonne santé financière actuelle de la société, le problème du financement pourrait se reposer dans un contexte de croissance durablement ralentie, de remontée des taux d'intérêt et de faiblesse du dollar. Il paraît donc nécessaire de chercher à contre-proposer à ces différents niveaux en exigeant les informations nécessaires.

Jean-Claude Gayssot a fait rajouter dans la déclaration commune des trois ministres de tutelle la référence explicite à l'emploi et au développement de l'entreprise. Cela constitue un point d'appui bien sûr, mais cette mention explicite confirme qu'il peut y avoir dans ces deux domaines.

Face aux pressions ultra et sociales-libérales, il semble indispensable de ne pas s'en tenir seulement à un refus de l'ouverture du capital de la Snecma, sans aucune exigence précise. Cela pourrait concerner notamment :

a) l'exigence d'un examen des alternatives possibles à la conclusion d'alliances avec ouverture du capital et mise en Bourse ;

b) si il n'y a pas d'alternative possible, l'exigence conditionnelle à l'ouverture du capital d'un protocole très soigné, délibéré avec les travailleurs, sur l'emploi et la formation, les statuts, les droits d'intervention dans la gestion du groupe.

Intervenir pour une vraie consultation des salariés

L'ouverture des 25% du capital de la Snecma n'est pas encore faite. La décision effective ne doit pas intervenir avant l'automne. Il est inadmissible que les salariés n'aient pas été consultés en amont sur la nature des problèmes comme sur les moyens d'y répondre.

L'intrusion des salariés dans ce débat nécessaire peut s'appuyer sur les ouvertures arrachées dans le cadre de la loi de modernisation sociale.

Celle-ci fait obligation au chef d'entreprise, de faire procéder à une étude d'impact social et territorial pour une restructuration pouvant avoir un impact sur l'emploi.

Ne nous trouvons-nous pas dans ce cas de figure ?

De la même façon, le projet de loi de modernisation sociale ouvre un droit d'opposition-suspension-contre-proposition au comité d'entreprise face à un projet de restructuration pouvant avoir un impact sur l'emploi négatif. Cela passerait alors par le recours à un médiateur doté des plus larges pouvoirs d'information sur l'entreprise et l'opération projetée. Dans quelle mesure alors ce travail d'évaluation d'impact et de contre-proposition ne pourrait-il pas alors fournir les bases soit pour une annulation de l'opération projetée et le recours à une alternative, soit pour la rédaction d'un protocole précis, opposable aux tiers, incluant des engagements chiffrés et contrôlables sur l'emploi, la formation, les droits…

Un débat national ne mériterait-il pas d'être engagé ?

– par site;

– au niveau de l'ensemble du groupe ;

– au niveau du Parlement aussi, pourquoi pas ? Après tout, la Snecma contrôle un secteur stratégique pour l'industrie de notre pays.

Exiger la transparence et une autre utilisation de l'argent par la Snecma : que fait la Snecma de ses profits, que fait-elle de ses crédits et de ses financements publics ?

Cet événement appelle à changer les pratiques de gestion de la Snecma, à mettre le nez dans ses réseaux et ses accords de coopération pour faire en sorte que les finalités d'efficacité sociale guident la stratégie du groupe et pas seulement les exigences de rentabilité financière.

Pour cela, il est indispensable que soient conquis de nouveaux droits et pouvoirs d'intervention des salariés sur la gestion du groupe et que soient développés les liens des salariés, dans chaque site, comme à l'échelle du pays, avec les populations et les élus. n